

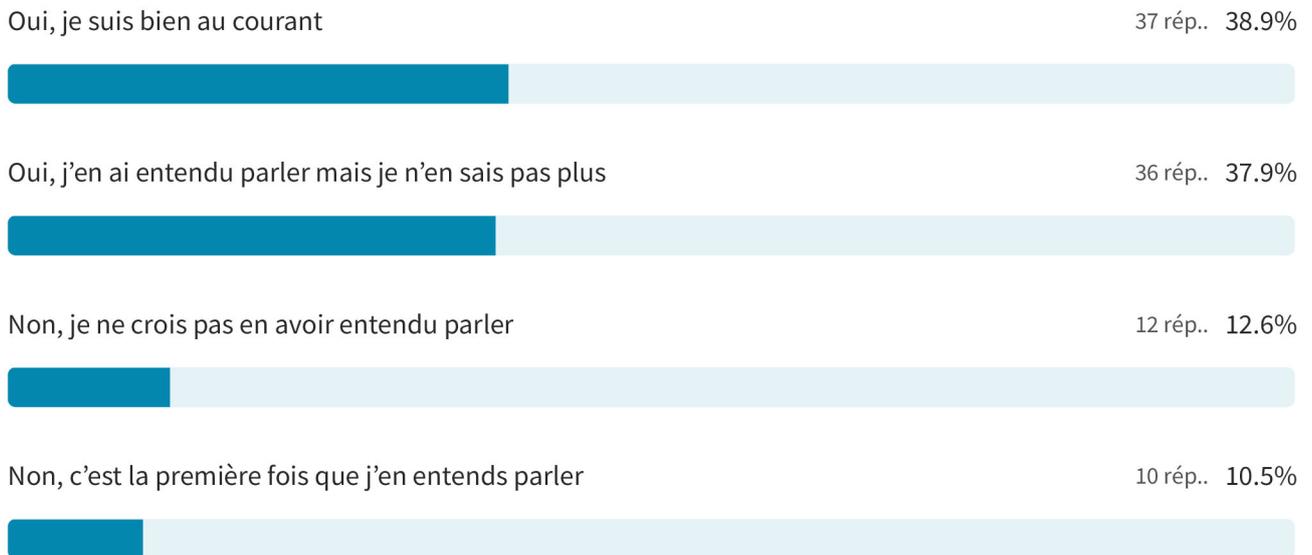
DataGrandEst

95 réponses

La loi pour une République numérique votée en 2016, impose depuis octobre 2018 à toutes les collectivités de plus de 3 500 habitants d'ouvrir leurs données « par défaut ».

Le saviez-vous ?

95 sur 95 personnes ont répondu à cette question



Votre collectivité territoriale est concernée par l'obligation d'ouvrir des données (donc de les publier) depuis octobre 2018. Il est donc nécessaire que les services identifient un certain nombre de jeux de "données essentielles" à publier.

Cet enjeu est-il identifié par vos équipes ?

95 sur 95 personnes ont répondu à cette question

Non, cet enjeu n'est pas identifié 51 rép.. 53.7%



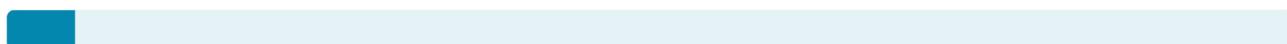
Oui, cet enjeu est identifié mais nous ne sommes pas organisés/nous n'avons pas les moyens pour y faire face 22 rép.. 23.2%



Oui, cet enjeu est identifié et la démarche est engagée 17 rép.. 17.9%



Oui, cet enjeu est identifié et nous avons choisi les jeux de données à ouvrir en priorité 5 rép.. 5.3%



Pour mener à bien cette identification, les services de votre collectivité ont-ils besoin d'une assistance méthodologique ?

95 sur 95 personnes ont répondu à cette question

Oui 53 rép.. 55.8%



Je ne sais pas 23 rép.. 24.2%



Non 19 rép.. 20%



Pour mener à bien cette identification, jugeriez-vous pertinent et utile qu'un cadre de travail mutualisé soit proposé (par exemple : partage de connaissances et d'outils, échange de bonnes pratiques...)?

95 sur 95 personnes ont répondu à cette question

Oui 84 rép.. 88.4%



Je ne sais pas 6 rép.. 6.3%



Non 5 rép.. 5.3%



L'ouverture des données publiques nécessite de **choisir une licence de réutilisation**. Ce document juridique définit les conditions dans lesquelles des acteurs (de simples citoyens, des start up mais aussi Google par exemple) pourront en faire usage.

Dans votre collectivité :

95 sur 95 personnes ont répondu à cette question

Cet enjeu n'est pas identifié 64 rép.. 67.4%



Cet enjeu est identifié mais nous ne sommes pas organisés/ nous n'avons pas les moyens pour y faire face 13 rép.. 13.7%



Cet enjeu est identifié et la démarche est engagée 11 rép.. 11.6%



Cet enjeu est identifié et nous avons choisi notre (nos) licence(s) 7 rép.. 7.4%



Pour choisir parmi les licences possibles, les services de votre collectivité ont-ils besoin d'une assistance méthodologique ?

95 sur 95 personnes ont répondu à cette question

Oui 65 rép.. 68.4%



Je ne sais pas 17 rép.. 17.9%



Non 13 rép.. 13.7%



L'ouverture des données publiques nécessite **l'utilisation d'un espace de publication (un « portail open data »)** dans lequel les données sont stockées et présentées. Certaines communes construisent leur propre portail, d'autres utilisent celui d'une intercommunalité, de leur département ou même la plateforme nationale (data.gouv.fr).

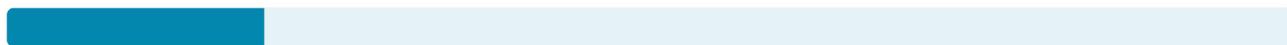
Dans votre collectivité :

95 sur 95 personnes ont répondu à cette question

Cet enjeu n'est pas identifié 46 rép.. 48.4%



Cet enjeu est identifié et la réflexion est engagée 19 rép.. 20%



Cet enjeu est identifié mais nous ne sommes pas organisés / n'avons pas les moyens pour y faire face 17 rép.. 17.9%



Cet enjeu est identifié et le choix du portail est effectué 13 rép.. 13.7%



Pour choisir parmi les options et outils de publication des données possibles, les services de votre collectivité ont-ils besoin d'une assistance méthodologique ?

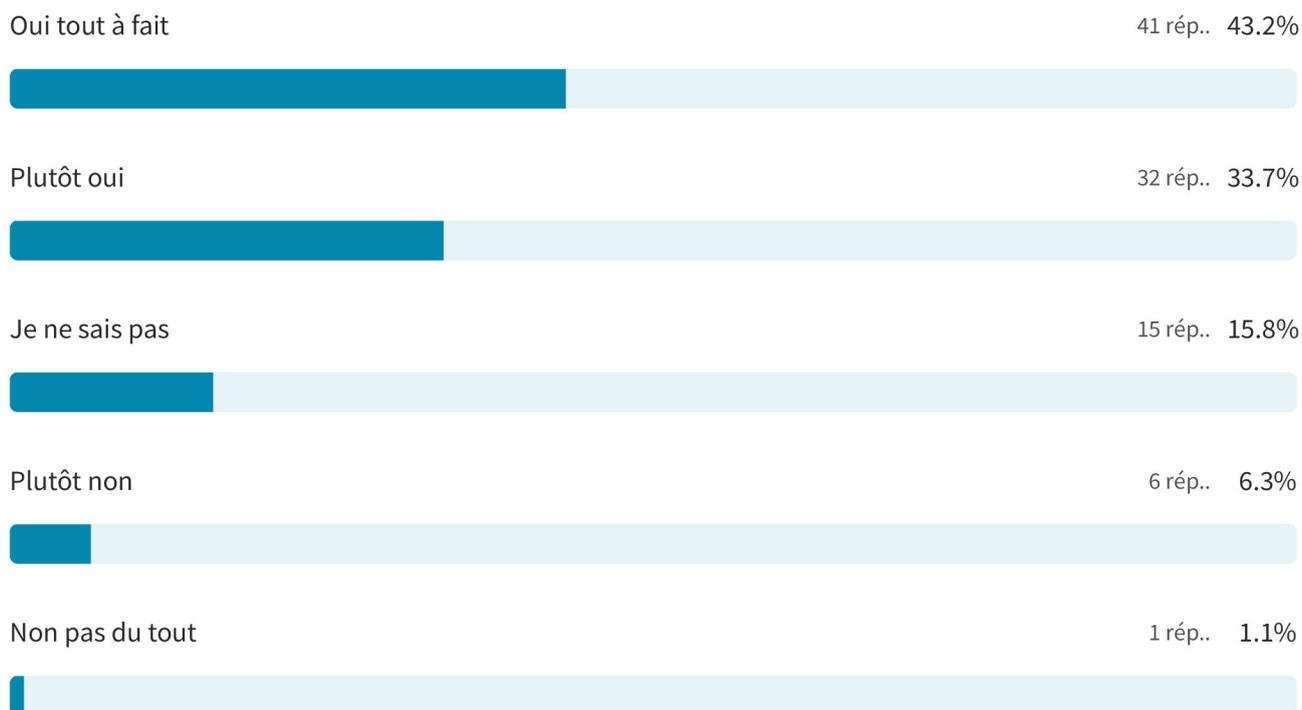
95 sur 95 personnes ont répondu à cette question



Le futur portail DataGrandEst pourra accueillir les données que les organismes publics (collectivités, services de l'État, etc.) de la région souhaitent publier. Cette mutualisation garantira des économies d'échelle pour les collectivités bénéficiaires. Elle favorisera aussi l'accessibilité et la circulation des données.

Votre collectivité est-elle susceptible d'être intéressée par cette démarche ?

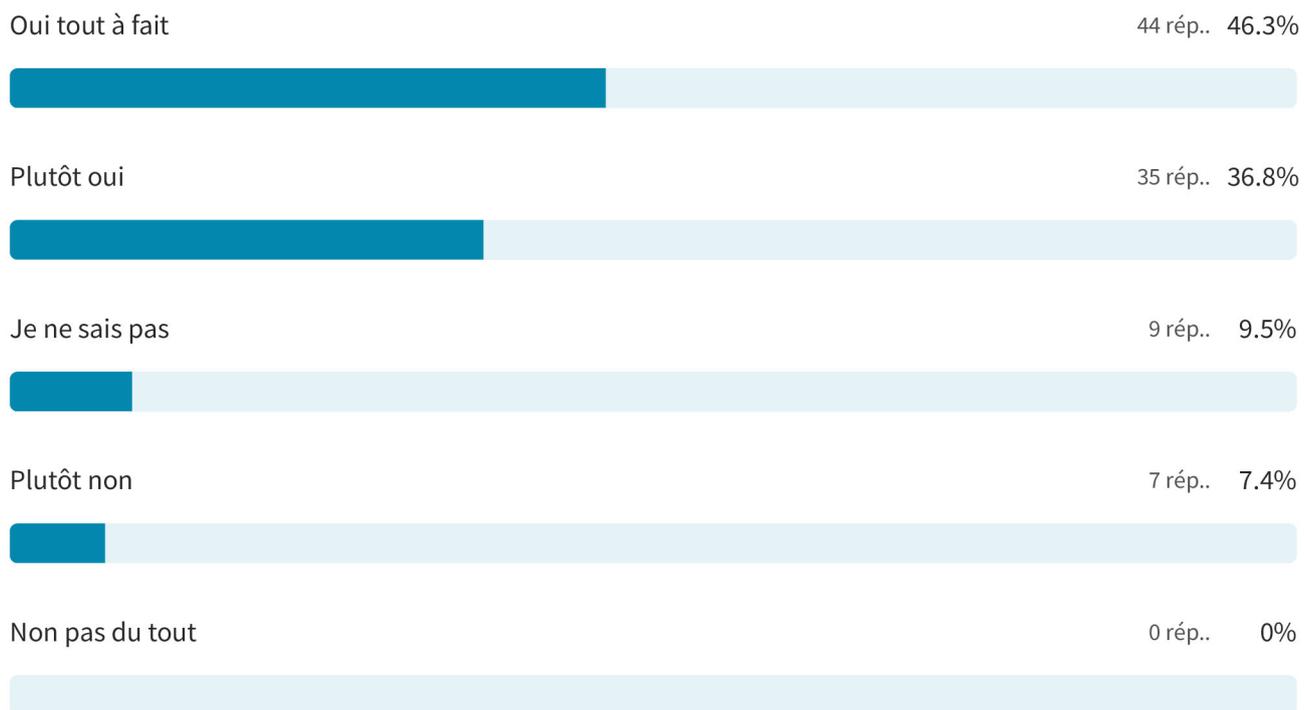
95 sur 95 personnes ont répondu à cette question



DataGrandEst envisage également d'**accompagner les collectivités intéressées** de plusieurs manières : formation des référents open data et des élus, expertise juridique, conseils et expertise techniques, etc.

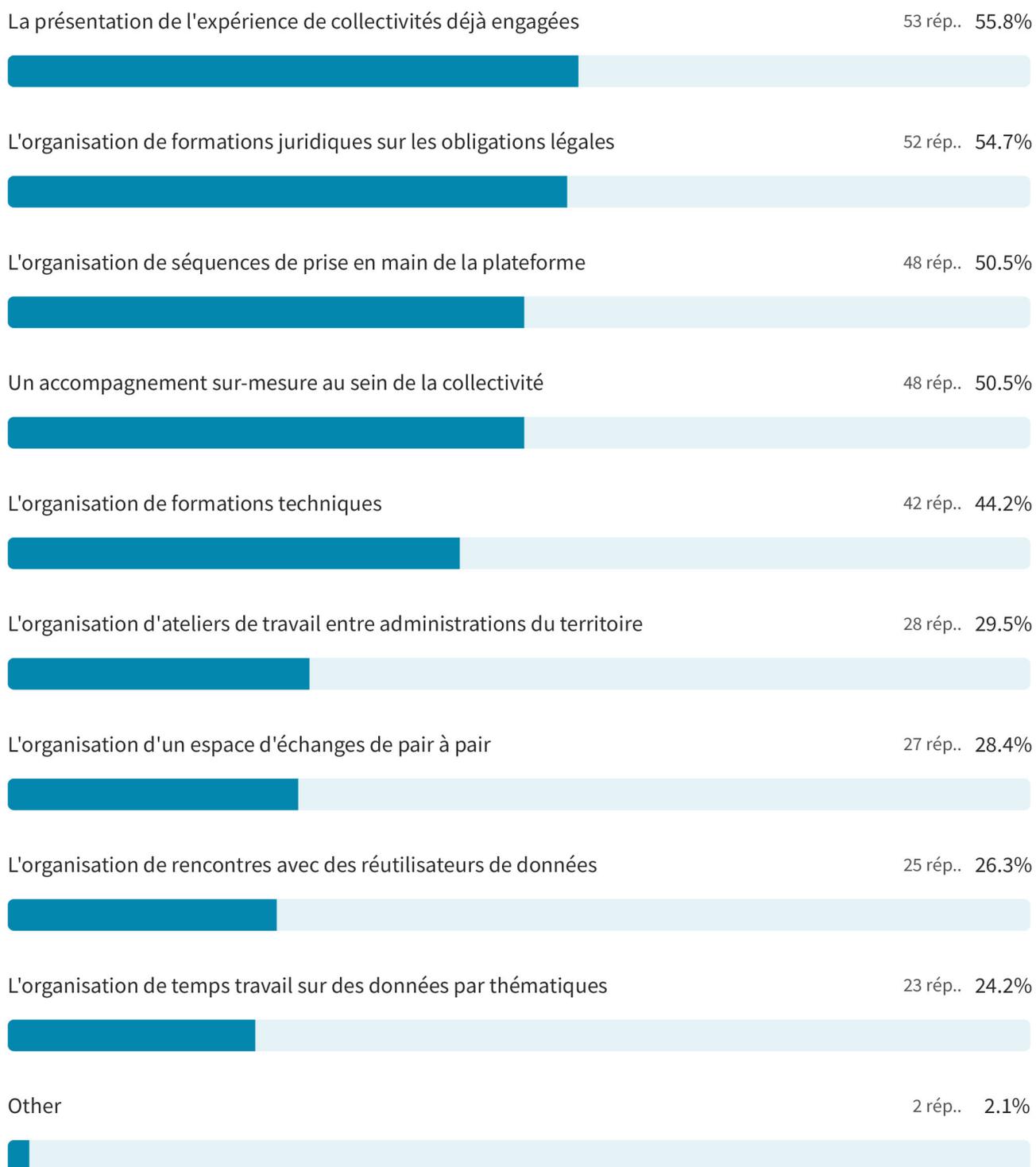
Votre collectivité est-elle susceptible d'être intéressée par cette démarche ?

95 sur 95 personnes ont répondu à cette question



Quelles seraient selon vous les priorités de cet accompagnement pour votre collectivité ?

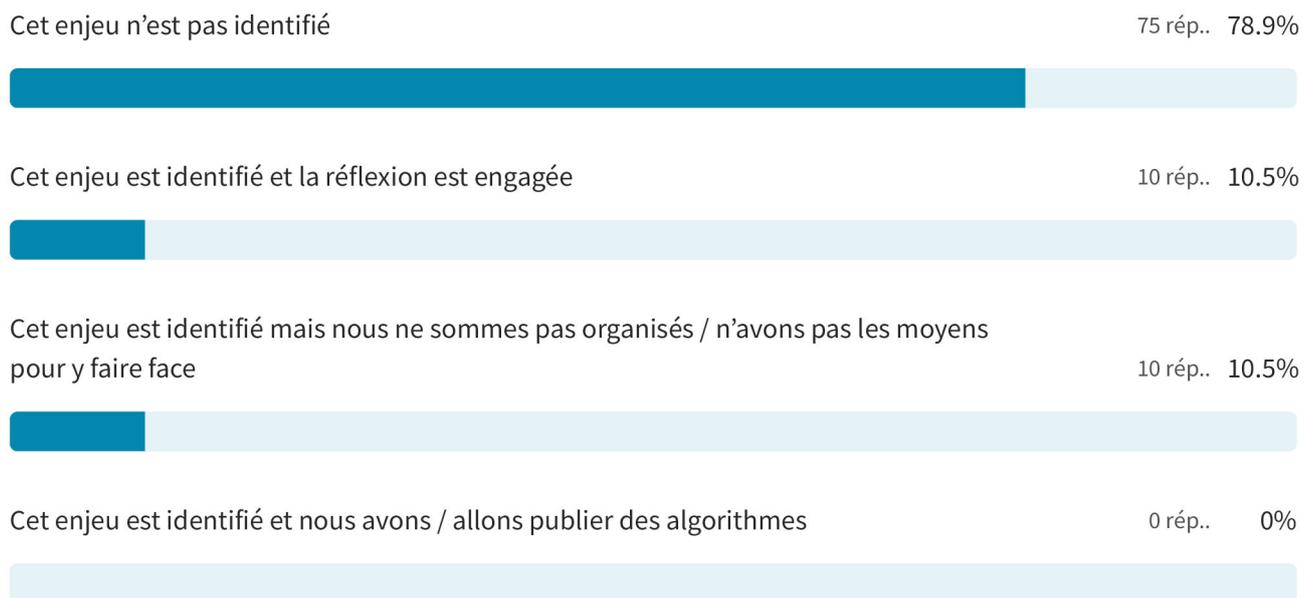
95 sur 95 personnes ont répondu à cette question



Les obligations légales d'ouverture des données publiques s'accompagnent aussi d'une **obligation de transparence des algorithmes** utilisés par les collectivités.

Dans votre collectivité :

95 sur 95 personnes ont répondu à cette question



La gestion des données publiques ne se limite pas à l'open data. Il y a aussi des enjeux d'échange et de partage des données entre acteurs publics, et parfois entre acteurs publics et acteurs privés.

Cette circulation des données est soumise à des règles importantes, et notamment la protection des données personnelles à travers la mise en œuvre du Règlement européen RGPD.

Dans votre collectivité, l'organisation de la circulation et du partage des données est un enjeu :

95 sur 95 personnes ont répondu à cette question

... qui est identifié et la réflexion est engagée 31 rép.. 32.6%



... qui est identifié mais nous ne sommes pas organisés / n'avons pas les moyens pour y faire face 30 rép.. 31.6%



... qui n'est pas identifié 24 rép.. 25.3%



... qui est identifié et nous avons déjà organisé des dispositifs d'échange de données 10 rép.. 10.5%



Certains acteurs privés produisent de plus en plus de données qui peuvent présenter un intérêt majeur pour les territoires. On peut penser à Waze pour la gestion des plans de circulation, ou à Booking et AirBnb pour les politiques touristiques. Ces données sont des "données privées d'intérêt général".

Quelques territoires pionniers ont conçu des dispositifs de coopération pour accéder à ces données. De leur côté, l'Union européenne tout comme le législateur français envisagent d'instaurer un cadre juridique qui permettrait aux acteurs publics de se saisir de certaines données privées particulièrement utiles.

Dans votre collectivité, l'accès à des "données privées d'intérêt territorial" est un enjeu :

95 sur 95 personnes ont répondu à cette question

... qui n'est pas identifié 65 rép.. 68.4%



... qui est identifié mais nous ne sommes pas organisés / n'avons pas les moyens pour y faire face 23 rép.. 24.2%



... qui est identifié et la réflexion est engagée 7 rép.. 7.4%



... qui est identifié et nous avons déjà organisé des dispositifs d'accès à de telles données 0 rép.. 0%



Votre collectivité est-elle partenaire de DataGrandEst (ou de GeoGrandEst)

95 sur 95 personnes ont répondu à cette question

Oui 35 rép.. 36.8%



Ne sais pas 30 rép.. 31.6%



Non 30 rép.. 31.6%



C'est la dernière question !

Souhaitez-vous être contacté(e) pour échanger sur le dispositif DataGrandEst ?

95 sur 95 personnes ont répondu à cette question

Oui 42 rép.. 44.2%



Non 28 rép.. 29.5%



Je ne sais pas 25 rép.. 26.3%

